

NICOLA PERUGINI ET NEVE GORDON, *THE HUMAN RIGHT TO DOMINATE*, NEW YORK, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 2015

*Julia Pusztai**

Gardien du patrimoine de l'humanité et pourvoyeur « universel » de justice et de vérité; cette conception – putative et idéaliste – des droits humains devint suivant la Seconde Guerre mondiale, la nouvelle règle morale dans la conduite des relations internationales. D'emblée, ce changement de paradigme a généré de nombreuses critiques sur la réduction essentialiste des droits humains à l'universalité, l'apolitisme et la vertu¹. Réfutant ces postulats utopiques, Hannah Arendt et Samuel Moyn² sont des exemples d'auteurs ayant contribué à l'étude critique du système des droits humains. À ce titre, l'ouvrage *The Human Right to Dominate*, écrit par l'anthropologue Nicola Perugini³ et le politologue Neve Gordon⁴, apporte une contribution inégalée à la discipline. Les auteurs développent une critique audacieuse en se questionnant sur la convergence entre les droits humains et la domination, où le conflit israélo-palestinien est adopté comme étude de cas. Ce paradoxe devient particulièrement évident et mérite que l'on s'y attarde, considérant le contexte actuel du conflit qui ne cesse de s'intensifier⁵.

Sur le plan méthodologique, Perugini et Gordon procèdent à une analyse empirique d'une variété de documents : des rapports de plaidoyer, des pétitions juridiques, des campagnes médiatiques, des rapports militaires et des discussions parlementaires. Ils effectuent également des entrevues avec des directeurs d'Organisation non gouvernementale (ci-après « ONG ») œuvrant dans la protection des droits humains, des juristes et d'autres praticiens⁶. En ce sens, le livre est destiné à un public académique issu de différentes disciplines comme les études politiques,

* Diplômée du baccalauréat en relations internationales et droit international à l'Université du Québec à Montréal. Étudiante au baccalauréat en droit à l'Université du Québec à Montréal.

¹ À cet égard, voir Ian Balfour et Eduardo Cadava, « The Claims of Human Rights: An Introduction » (2004) 103 : 2/3 Duke U P 277.

² Voir Hannah Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, New York, Mariner Books, 1973; Samuel Moyn, *The Last Utopia : Human Rights in History*, Cambridge : Harvard University Press, 2010.

³ Nicola Perugini est aussi chargé de cours en Relations internationales à l'Université d'Édimbourg.

⁴ Neve Gordon est également professeur au département de politique et gouvernement à l'Université Ben-Gourion du Néguev en Israël.

⁵ La bande de Gaza connut une recrudescence de la violence, alors qu'en juillet 2018, l'Armée de défense d'Israël mena l'attaque la plus importante depuis l'opération *Bordure protectrice* de 2014. Accompagnée d'un renforcement du blocus sur Gaza, l'armée n'hésita pas à employer un vocabulaire propre aux droits humains pour justifier et légitimer leurs actions. Voir Tsahal, « La réponse de Tsahal aux dernières attaques terroristes du Hamas » (2018), en ligne : <www.tsahal.fr/minisites/hamas/la-r%C3%A9ponse-de-tساهال-aux-derni%C3%A8res-attaques-terroristes-du-hamas/> ; Al Jazeera, « Israeli air raids kill two Palestinian teens in Gaza » (15 juillet 2018), en ligne : <www.aljazeera.com/news/2018/07/smoke-rises-gaza-israeli-military-renews-bombing-180714112426621.html>.

⁶ Nicola Perugini et Neve Gordon, *The Human Right to Dominate*, New York : Oxford University Press, 2015 à la p 13 [Perugini et Gordon].

juridiques ou sociologiques, mais également aux praticiens tels que les acteurs politiques et les défenseurs des droits humains.

L'ouvrage vise à identifier les implications politiques et épistémiques du processus d'appropriation des droits humains par les ONG et d'autres acteurs politiques de la société israélienne. Ainsi, la thèse défendue par les auteurs consiste à démontrer comment ce processus d'appropriation sert à des fins d'institutionnalisation, de normalisation, de légitimation et de reproduction des relations de domination – à l'encontre du peuple palestinien⁷. Pour ce faire, Perugini et Gordon exposent comment cette appropriation est devenue une pratique courante à la fois par les groupes libéraux que par les conservateurs – indiquant une convergence croissante entre les deux. Cette convergence – présentée comme une « mise en miroir⁸ » – sous-tend que les deux groupes s'accordent mutuellement sur les stratégies à employer pour permettre l'avancée de leurs objectifs respectifs⁹. Ainsi, par l'appropriation des droits humains, libéraux et conservateurs ont le pouvoir d'encadrer les événements légalement et moralement, tout en légitimant ou délégitimant la violence comme outil de domination.

Le livre commence par un chapitre introductif qui établit le cadre conceptuel et théorique essentiel à la compréhension de l'objet d'étude. Des notions clés y sont présentées telles que la domination¹⁰, la « vernacularisation¹¹ » des droits humains et « l'économie des droits humains¹² ». Outre ces définitions, les auteurs présentent leurs principales critiques à l'encontre du régime des droits humains – qui servent d'assises pour l'analyse du conflit israélo-palestinien dans les chapitres subséquents. Ces critiques visent à s'éloigner des approches dominantes qui essentialisent les droits humains, pour enfin s'interroger sur le contexte social, géographique, historique et politique dans lequel ils sont déployés et utilisés.

Intitulé « *The Paradox of Human Rights* », le chapitre 1 offre une analyse historique du rôle des droits humains dans la création de l'État d'Israël, pour ensuite analyser le processus de leur appropriation à des fins de légitimation du projet sioniste¹³. Suivant la Seconde Guerre mondiale, ces droits ont servi à restaurer la légitimité de l'État-nation, à la fois dans l'arène politique, mais également comme principal acteur juridique responsable de la population sous sa gouvernance¹⁴. Selon Perugini et Gordon, cette interrelation entre l'État et les droits humains est soumise à un paradoxe tripartite : « *protection from, protection by and protection of the state*¹⁵ ». Un tel

⁷ *Ibid* à la p 24.

⁸ *Ibid* à la p 7.

⁹ *Ibid*. Ces stratégies sont, par exemple, l'utilisation du même vocable juridique des droits humains, la même méthodologie telle que les techniques de collecte de données et les critères déterminant ce qui constitue une preuve et finalement, la violation est utilisée comme preuve conférant soit la culpabilité ou l'innocence.

¹⁰ *Ibid* à la p 3.

¹¹ *Ibid* à la p 17.

¹² *Ibid* à la p 15.

¹³ *Ibid* p 47.

¹⁴ *Ibid* à la p 28.

¹⁵ *Ibid*.

paradoxe permet d'expliquer pourquoi dans l'ordre international d'après-guerre, les apatrides ont cru que pour être protégés en bénéficiant de droits humains et disposer d'une légitimité à l'internationale, devenir un peuple souverain ou citoyen d'un État souverain s'avérait nécessaire. En ce sens, les États percevaient la création d'Israël comme une forme de réparation à l'égard des préjudices perpétrés lors de l'Holocauste¹⁶. Les droits humains rendaient cette réparation possible au nom de l'autodétermination qui, dans le cas présent, s'est plutôt révélée être une dépossession coloniale de la Palestine – désormais normalisée et légitimée¹⁷.

Les auteurs poursuivent en présentant des moments historiques clés – tels que le procès d'Adolf Eichmann, les *Accords d'Oslo* et la seconde Intifada – pour saisir le processus d'appropriation particulariste du discours des droits humains en Israël et sa convergence avec la domination¹⁸. Témoignant ainsi d'une normalisation de l'utilisation de ce discours, cela révèle un déplacement de perspective où les causes structurelles de la domination sont mises à l'écart¹⁹.

Dans le deuxième chapitre : « *The Threat of Human Rights* », les auteurs démontrent que suivant la publication du rapport onusien par le juge Richard J. Goldstone – destiné à enquêter sur les allégations de crimes de guerre lors de l'Opération Plomb Durci (2008-2009) – les organisations conservatrices israéliennes ont condamné avec véhémence les ONG libérales. Celles-ci sont accusées de critiquer négativement l'État israélien, en plus de politiser et pervertir les droits humains. Par conséquent, les ONG libérales sont présentées comme étant une menace à la sécurité nationale²⁰. Elles sont également accusées d'être engagées dans une stratégie de *lawfare* qui implique « *the endeavor of individuals and groups who appeal to courts against certain practices of state violence emanating from the so-called global war on terrorism*²¹ ». Cette stratégie qualifiée de terrorisme juridique²² a entraîné la Knesset à adopter des mesures pour limiter le financement des ONG libérales²³. Il s'en est suivie d'une autocensure par ces ONG qui, dans leur travail, ont été amenées à dissimuler la nature asymétrique des interventions militaires israéliennes en Palestine²⁴.

Ainsi, les auteurs montrent comment les droits humains ont la capacité de déstabiliser l'État et son caractère ethnocratique, lorsqu'ils sont déployés à l'extérieur ou à l'encontre de celui-ci. En réponse à cette menace, l'État cherche à reprendre le contrôle sur le discours des droits humains – tel qu'effectué par les acteurs conservateurs et le gouvernement israélien. Pour Perugini et Gordon « *human rights are never really external to the state, but rather tend to be integrated within the state*

¹⁶ *Ibid* à la p 31.

¹⁷ *Ibid* à la p 29. Voir également Hannah Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, New York, Mariner Books, 1973.

¹⁸ *Ibid* à la p 27.

¹⁹ *Ibid* à la p 45.

²⁰ *Ibid* à la p 50.

²¹ *Ibid* à la p 55.

²² *Ibid* à la p 62.

²³ *Ibid* à la p 63.

²⁴ *Ibid* à la p 68.

*as part of its governing apparatus, then, at least partially, they reflect the state's rationality*²⁵ ».

Dans le troisième chapitre intitulé « *The Human Right to Kill* », Perugini et Gordon démontrent comment les ONG libérales et l'armée israélienne ont recours au même cadre épistémique et moral pour juger la moralité de la guerre. Ils analysent à travers les opérations militaires conduites à Gaza, l'instrumentalisation du droit international humanitaire et du droit international des droits humains par l'armée israélienne et les ONG libérales. Cette instrumentalisation vise à légitimer et justifier le recours à la force létale contre les civils palestiniens, auprès de la communauté internationale et israélienne²⁶. Malgré le principe de discrimination prévu par le droit international humanitaire, l'armée israélienne dénonce l'utilisation de boucliers humains par le Hamas, pour justifier légalement et moralement le déploiement de la violence létale à l'encontre des civils palestiniens. Par conséquent, ces derniers sont considérés *de jure* comme de simples dommages collatéraux²⁷.

Similairement, les ONG libérales de droits humains se basent sur le caractère « éthique » du déploiement de la violence pour incriminer les Palestiniens. Le caractère moral de cette violence se transpose fréquemment dans le type d'arme utilisée. En effet, l'utilisation des armes de haute technologie permet à l'armée israélienne de réduire le périmètre d'attaque en effectuant des frappes précises – se conformant ainsi au droit international humanitaire – sans nécessairement réduire le nombre de victimes civiles²⁸. Tandis que pour les Palestiniens, « *[t]he human body has [...] become the last defense of the weak against the lethal capacity of the high-tech states*²⁹ ». L'usage de boucliers humains est toutefois illégitime selon l'article 51(7) du *Protocole additionnel (I) aux Conventions de Genève*. Selon les auteurs, cet écart démontre comment le droit international humanitaire est conçu pour favoriser l'État dominant (le colonisateur) au détriment de l'État faible (le colonisé)³⁰.

Dans le quatrième et dernier chapitre : « *The Human Right to Colonize* », Perugini et Gordon analysent les conditions historiques ayant permis l'institutionnalisation des ONG conservatrices de droits humains créées par les colons israéliens. Les auteurs présentent comment ces nouvelles ONG empruntent le registre de la protection des droits humains et le traduisent dans un contexte local spécifique de domination coloniale³¹. À travers cette appropriation, les ONG conservatrices visent à

²⁵ *Ibid* à la p 69.

²⁶ *Ibid* à la p 25.

²⁷ *Ibid* à la p 83.

²⁸ *Ibid* à la p 96. Voir également aux pp 95-96 : Il est expliqué que durant l'opération Pilier de défense en 2012, cent soixante-quatorze Palestiniens furent tués à Gaza, dont cent-un étaient des civils. Alors que les Palestiniens ont tué six Israéliens, dont quatre étaient des civils. Malgré cette asymétrie, l'ONG libérale de droits humains B'Tselem a conclu que le Hamas a commis des crimes de guerre, puisqu'il n'aurait pas respecté le principe de discrimination. Tandis qu'il n'est pas évident de déterminer si l'armée israélienne a violé le droit international humanitaire, considérant qu'elle utilise des armes technologiques de précision.

²⁹ *Ibid* à la p 99.

³⁰ *Ibid*

³¹ *Ibid* à la p 107.

avancer leurs objectifs de colonisation, tout en redéfinissant la manière dont est conçue l'entreprise coloniale³². Plus intéressant encore, Perugini et Gordon montrent comment cette forme d'activisme s'effectue dans un espace de convergence avec les stratégies politiques et légales employées par les ONG libérales qui, quant à elles, soutiennent les droits humains des Palestiniens. Plus particulièrement, les auteurs analysent cette mise en miroir à travers l'activisme mené par l'ONG conservatrice *Regavim*. Cette dernière a recours à des pétitions juridiques qui encouragent la démolition des maisons palestiniennes. À des fins justificatives de ses projets d'activisme, *Regavim* produit une inversion de l'asymétrie historique et de pouvoir : les colons juifs sont dépeints comme étant les victimes de discrimination et de violations de droits humains, alors que les Palestiniens colonisés sont perçus comme étant les envahisseurs des terres nationales israéliennes³³.

Dans leur conclusion : « *What Remains of Human Rights?* », Perugini et Gordon offrent un ensemble de solutions pour empêcher l'appropriation future du langage des droits humains à des fins de domination. À travers leur critique, les auteurs dénoncent l'appauvrissement de ces droits, qui ne peuvent devenir un outil émancipateur et contre-hégémonique puisqu'ils sont subordonnés à leur propre cadre méthodologique et juridique³⁴. En effet, étant intrinsèquement liés à l'État, les droits humains sont réduits à un étroit discours legaliste et ce, sans remettre en question la moralité et la légitimité de la loi appliquée³⁵. Une autre critique qui contribue à cet appauvrissement est la professionnalisation des droits humains avec la création d'une classe privilégiée d'intellectuels, qui empêche la mobilisation populaire de ces droits³⁶. Ainsi, selon Perugini et Gordon, pour que les droits humains puissent réellement déstabiliser les structures de domination il faut dans un premier temps, s'approprier de ceux-ci en utilisant une perspective non-légale. C'est-à-dire, les déployer comme une critique à l'égard de la loi au lieu d'une application aveugle de celle-ci³⁷. Dans un deuxième temps, il faut les déprofessionnaliser et élargir leur interprétation pour aller au-delà du discours legaliste. À cet égard, il faudrait mener un changement institutionnel, où les organisations de droits humains s'inscriraient dans une perspective de mouvement social et où ces droits seront utilisés par la société civile. Finalement, lorsque les droits humains sont mobilisés, il faudrait toujours effectuer une analyse relationnelle vis-à-vis la domination, pour voir s'ils contribuent au renforcement ou à l'opposition de celle-ci. Perugini et Gordon terminent en présentant l'exemple de la réussite de la campagne *Boycott, désinvestissement et sanctions* (BDS), qui parvient à mobiliser un soutien populaire à l'échelle internationale pour ainsi, être en mesure de déstabiliser les structures de domination³⁸.

³² *Ibid* à la p 105.

³³ *Ibid* à la p 102.

³⁴ *Ibid* à la p 130.

³⁵ *Ibid* à la p 132.

³⁶ *Ibid* à la p 134.

³⁷ *Ibid* aux pp 136-37.

³⁸ *Ibid* aux pp 137-38. Pour en savoir plus sur la campagne BDS et comment vous impliquer, consultez leur site web : <bdsmovement.net/>.

À travers les quatre chapitres, y compris les parties destinées à l'introduction et la conclusion, Perugini et Gordon critiquent la narration linéaire et progressiste qui sous-tend les droits humains avec une brillante éloquence. L'une des forces de cet ouvrage est la capacité qu'ont les auteurs d'introduire des arguments innovants et provocateurs, qui ne peuvent qu'entraîner le lectorat à réévaluer leurs connaissances des droits humains. Cela dit, l'ouvrage a le mérite d'ouvrir le dialogue entre les praticiens engagés dans la protection de ces droits, afin de reconsidérer les pratiques existantes qui tendraient vers le renforcement de la domination.

Pour expliciter leurs propos, Perugini et Gordon empruntent différentes approches des théories des relations internationales telles que le constructivisme³⁹, le post-colonialisme⁴⁰, le poststructuralisme⁴¹ et le gramscisme⁴². L'emploi de ces diverses approches démontre une rigueur intellectuelle, qui permet d'élargir l'analyse critique sur le rôle et le fonctionnement des droits humains. Cette rigueur se traduit notamment dans la bibliographie du livre. Celle-ci présente une variété de sources scientifiques pertinentes pour saisir la complexité du conflit israélo-palestinien, mais également pour comprendre la relation paradoxale qui oppose les droits humains à la domination. Nonobstant l'excellence de cet ouvrage, il aurait été intéressant d'aller encore plus loin en analysant comment le peuple palestinien s'organise pour contrer la domination de l'hégémonie israélienne – à travers une étude de la place qu'occupe le discours des droits humains dans leurs politiques et leurs revendications.

³⁹ Les deux auteurs adoptent une conception constructiviste en démontrant le processus de construction et d'interprétation du vocable des droits humains, qui sont empreints du contexte social et historique dans lequel ils sont appropriés, construits et ainsi politisés.

⁴⁰ La perspective postcoloniale inspire notamment les deux auteurs, qui ont fait le choix d'illustrer leur argument à travers le contexte colonial dans lequel s'inscrit le conflit israélo-palestinien. Ce conflit démontre explicitement comment l'appropriation du langage des droits humains par différents acteurs de la société israélienne permet l'avancée de leurs objectifs politiques impliquant, par le fait même, la subjugation des Palestiniens.

⁴¹ Les deux auteurs ont également recours à l'approche poststructuraliste, où tout au long de l'ouvrage le sémantisme employé pour définir les droits humains à travers l'histoire est critiqué. L'étude effectuée sur le rôle du langage est continuellement remise en parallèle avec les relations de pouvoir existantes.

⁴² De même, Neve et Nicola adoptent la pensée gramscienne en questionnant comment le régime des droits humains ainsi que les différents acteurs étatiques et non étatiques viennent renforcer et légitimer le pouvoir étatique. En ce sens, la critique formulée à l'égard des droits humains ne peut omettre de considérer une critique vis-à-vis la souveraineté et l'État.